

RAPPORT N° 06/5-60  
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Pour les besoins des services, il est nécessaire de procéder à la création des emplois suivants au Tableau des Effectifs :

*Filière administrative*

- 4 emplois d'Adjoint Administratif,
- 2 emplois de Rédacteur ;

*Filière technique*

- 1 emploi de Contrôleur de Travaux ;

*Filière culturelle*

- 1 emploi d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/5-60  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 11 septembre 2006

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/5-60 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des emplois suivants à l'effectif communal :

*Filière administrative*

- 4 emplois d'Adjoint Administratif,
- 2 emplois de Rédacteur ;

*Filière technique*

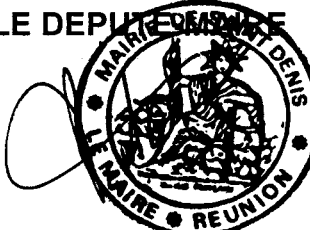
- 1 emploi de Contrôleur de Travaux ;

*Filière culturelle*

- 1 emploi d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **18 SEP. 2006**

LE DEPUTE MAIRE  
  
René-Paul VICTORIA